

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	24	30
Date de la convocation		
22/01/2026		
Date d'affichage		
22/01/2026		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 29 janvier 2026 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mille vingt six
et le vingt-neuf janvier à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents :

JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), LIEVRE Céline (Croizet sur Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc, ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles, FESSY Véronique (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdallah (Régny), GIRARDIN Jean-Michel, REULIER Serge (St Cyr de Favières) ; COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent, PRAST Lionel (St Just la Pendue), MARTEIL Frédéric, (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir :

MONTEL Fabienne a donnée pouvoir à LAIADI Benabdallah (Régny) ; PERRIN Gérald (St Priest la Roche) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue) ; DADOLLE Aurélien a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), GEAY Dominique (St Symphorien de Lay) a donnée pouvoir à CAPITAN Jean-Paul (Cordelle) ; PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay) a donnée pouvoir à GIRAUD Jean-Marc (Lay) ; BROSSETTE Maryline a donnée pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

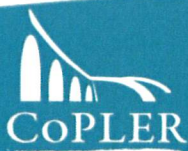
Excusée :

Secrétaire de séance : LAIADI Benabdallah

Délibération : 2026-005-CC

OBJET : Projet des éoliennes des Monts d'Eole

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay
Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Délibération : 2026-005-CC

OBJET : Projet des éoliennes des Monts d'Eole

Suite à plusieurs réunions faites entre le porteur de projet et les communes/EPCI/SEM Soleil, le projet progresse.

La SEM Soleil a accepté de porter le risque pour le compte des collectivités/EPCI en proposant aux actionnaires du projet de rentrer au capital de la SAS « Les éoliennes entre Loire et Rhône ».

La SEM Soleil projette également de faire participer les collectivités territoriales et les EPCI en leur cédant une partie des actions lorsque le projet sera complètement dérisqué. Le prix de revente de la SEM aux communes/EPCI serait celui du prix d'acquisition complété du montant rémunérant le portage des actions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 2 voix contre et 1 abstention :

- **APPROUVE** l'entrée de la SEM Soleil au capital de la SAS Les éoliennes entre Loire et Rhône.
- **APPROUVE** le principe de la cession d'une partie de ce capital aux communes et EPCI qui le désireraient une fois le projet dérisqué et au prix de la transaction initiale majoré d'un montant rémunérant le portage des actions.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à poursuivre les discussions en ce sens.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Fait à Saint-Symphorien de Lay,

Le 29/01/2026

Le secrétaire de séance,

Benabdallah LAIADI

Le Président,

Jean-Paul CAPITAN



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr